

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Retiré

AMENDEMENT

N° AS65

présenté par
M. Richard et M. Vercamer

ARTICLE PREMIER

Substituer aux mots :

« au vieillissement »

les mots :

« à la perte d'autonomie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La perte d'autonomie ne se résume pas à la seule question du grand âge.